

Le Port du Masque

Prendre une Décision Éclairée

Le masquage est une intervention médicale sans aucun avantage scientifiquement ni médicalement prouvé qui empêche la propagation de tout virus en suspension dans l'air, mais qui présente des risques sanitaires et médicaux.

Nous vous encourageons à faire vos propres recherches pour prendre une décision éclairée.



Pour plus d'informations sur l'efficacité et la sécurité du masquage, voir notre résumé de recherche de masquage sur: tinyurl.com/ycvwwapj

Si vous vivez dans une communauté où le port du masque est requis par la loi, passez en revue vos règlements locaux ou votre ordonnance de santé publique.

Les exemptions peuvent inclure des impacts sur la respiration, les problèmes médicaux et / ou les raisons religieuses, toute raison médicale de santé physique ou mentale, entre autres.

Notez qu'il n'y a pas de document personnel nécessaire pour demander une exemption au port d'un masque.

Actions Suggérées

- En cas de refus d'entrée ou de service parce que vous ne portez pas le masque, déclarez votre exemption (ou fournir un avis d'exemptions imprimé - consultez les règlements de votre communauté ou ordre de santé).
- Si le/la propriétaire ou un employé(e) refuse d'honorer votre déclaration d'exemption, demandez une accommodation.
- Si aucune accommodation n'est offerte, demandez les coordonnées du propriétaire, gestionnaire ou employé afin que vous puissiez déposer une plainte relative aux droits de la personne.
- Déposer une plainte auprès du bureau des droits de la personne appropriée. Vous pourriez avoir droit à des dommages monétaires. Faites savoir au propriétaire pourquoi vous allez magasiner ailleurs.



← Joignez-vous à nous!

Nos Droits **Notre Choix** Notre Avenir
VaccineChoiceCanada.com



VACCINE
CHOICE
CANADA